ST-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE

CŒUR DE CHARTREUSE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Commune adhérente Parc naturel régional de Chartreuse

Les clefs de la Tour

n°30 - Décembre 2015

L'édito

Accueillir les migrants, un devoir moral universel

Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre et à leur famille. Ces événements tragiques nous font percevoir à quel point nous sommes attachés à pouvoir vivre librement, se balader, chanter, écouter de la musique, boire un verre entre amis, s'amuser. Cette liberté, bon nombre de personnes en est pourtant privé, trop préoccupé par l'objectif de simplement sauver sa peau.

Il s'agit des habitants qui fuient leur pays en situation de conflit, de régime dictatorial et de dégradation économique qui en découle, comme la Syrie, l'Irak et l'Erythrée.

De tout temps, la France a été une terre d'asile, le droit d'asile est même inscrit dans sa constitution. Après les événements dramatiques de novembre, cela prend tout son sens. Depuis quelques mois, ceux qui quittent leur pays pour l'Europe au péril de leur vie sont plus nombreux et les Etats membres de l'UE en ont pris la mesure. L'Etat français a mis en place un plan Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. La France accueillera 30700 personnes sur deux ans, selon la répartition faite au niveau de l'Union Européenne. Moins d'une personne par commune. C'est faible au regard du nombre de réfugiés que la France a été capable d'accueillir par le passé. Soyons réalistes, on est loin de l'invasion dénoncée par certains.

Mais cela devrait être l'occasion de redéfinir et consolider une politique globale d'accueil des migrants pour le futur.

Spontanément, de nombreux maires, élus et habitants ont souhaité contribuer à cet accueil. Les migrants auront besoin d'hébergement provisoire pendant l'instruction de leur demande d'asile y compris pendant les procédures de recours en cas de 1er refus. Une fois le statut de réfugié obtenu, ils auront besoin de logements pérennes. L'Etat a confié aux communes volontaires le soin de recenser et encourager les initiatives locales pour accueillir les migrants.

Ainsi, le conseil municipal a lancé un recensement des aides de toute nature (hébergement, séjour de courte durée, aide alimentaire, vêtements, mobilier, dons, accompagnement social, apprentissage du français, emplois ...) que les habitants souhaiteraient mettre à disposition, sachant que la commune pourrait scolariser les enfants le cas échéant dans l'école communale. Cette action est organisée en coordination avec l'association « Solidarité Entremonts et peuples » dans les Entremonts.

Notre commune est modeste. Nous le savons, elle n'attirera pas les foules, mais elle peut faire sa part tel le colibri de Pierre Rahbi.

Brigitte BIENASSIS

Départ de Natacha Piron

Natacha PIRON, secrétaire de mairie depuis juin 2009, a choisi de quitter ses fonctions pour se rapprocher de son domicile. Elle rejoindra le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie à la fin de l'année. Nous la remercions pour son implication professionnelle et nous lui souhaitons bonne continuation dans son prochain poste. Un recrutement en vue de son remplacement est en cours.

Un règlement pour le cimetière, ce que ça change ?

Le règlement du cimetière communal a été mis en place par arrêté municipal du 16 novembre 2015. Il précise les dispositions concernant l'accès au cimetière, l'attribution des concessions en plein terre ou au columbarium, les conditions de réalisation des travaux (matériaux, dimensions, chantier) et les modalités d'intervention des entreprises funéraires. Il permet à la commune d'intervenir au frais du concessionnaire ou de ses ayants droit en cas de nécessité. Le texte intégral est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.

En montagne, priorité au véhicule montant

En été comme en hiver, sur les routes de montagne, la priorité reste au véhicule montant lorsque les véhicules qui se croisent sont de même catégorie. Le véhicule descendant doit s'arrêter à temps le premier. Cette règle s'applique même en cas de neige ou de verglas, car il est plus facile de freiner que de redémarrer si on est obligé de s'arrêter en montant. C'est une question d'équipement (notamment pneus hiver) et de dosage, tant de la vitesse que de l'effort au freinage. S'il est impossible de croiser sans que l'un des deux véhicules soit contraint de faire marche arrière, cette obligation s'impose soit à un véhicule unique par rapport à un ensemble de véhicules, soit au véhicule le plus léger, soit à un véhicule de transport supérieur à 3,5 t par rapport à un véhicule de transport en commun. En cas d'accident, le code de la route s'applique en matière de priorité.

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

La concertation, un outils d'optimisation de l'action publique

Dans notre commune, le bon niveau de concertation entre habitants et élus représente un confort appréciable pour l'équipe municipale. Les élus, par leur volonté permanente d'échanges, les habitants par leur judicieuse façon d'utiliser leur potentiel de discussions et de propositions. Depuis bientôt huit ans les conseils de hameaux réunissent entre 50 et 60 participants deux fois par an. Ils se pérennisent et ont pris corps à travers leur "mode d'emploi" construit avec les habitants, guide souple et consensuel.

Les conseils exceptionnels de septembre consacrés au projet "Coeur de village, traversons ensemble" ont fait émerger nombre de propositions, de conclusions, d'échanges constructifs qui ont permis au conseil municipal de prendre les décisions les plus pertinentes et proches des attentes de chacun. Comme le montrent les analyses, plus la concertation est faite en amont d'un projet, moins coûteuse est sa mise en oeuvre, tout en étant plus fidèle à la demande, donc plus utile à l'intérêt général.

Une cantine en cuisine locale, un plus pour le territoire

Avec St Pierre d'Entremont Isère, nous travaillons sur le projet de cantine scolaire en cuisine locale. Le Parc de Chartreuse, dans le cadre de sa démarche globale de valorisation des produits locaux, nous a proposé un accompagnement spécifique par l'association « Un Plus Bio », qui a développé une méthodologie éprouvée auprès de nombreuses collectivités.

L'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) a accepté de financer la 1ère phase de cette étude qui concernera aussi Entremont le Vieux et St Pierre de Chartreuse (présence de cantine scolaire). La suite de cet accompagnement devrait être pris en charge par le Parc via le PSADER (programme régional).

Cette première phase nous permettra de clarifier les objectifs et les enjeux de la démarche pour chacun, de mettre en place une méthodologie solide et de bâtir un plan d'actions sur le moyen et long terme.

Plus précisément, l'accompagnement, qui sera mené sur plusieurs années aura pour objectifs convergents :

- d'améliorer la qualité des repas en restauration collective du territoire,
- de conforter l'économie du territoire en favorisant la production et la consommation de produits bio et locaux.
- de contribuer à la transition énergétique en limitant notamment les transports de marchandises et en développant la logistique d'approvisionnement
- de promouvoir et valoriser le territoire du Parc par la qualité de ses productions agricoles, accessibles à terme au plus grand nombre à des coûts respectant le consommateur et le producteur.

Bien sûr, certains obstacles seront à lever, mais l'enjeu en vaut vraiment la chandelle.

Ramassage des ordures ménagères, passage à la TEOM au 1er janvier 2016

Sur le territoire des Entremonts, l'enlèvement des ordures ménagères était jusqu'à présent financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, montant fixe appliqué à chaque foyer. La CCCC a obligation d'homogénéiser le mode de financement de ce service sur l'ensemble de son territoire, au 1er janvier 2016. Le dispositif majoritairement utilisé étant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est ce système qui a été retenu pour l'ensemble du territoire Coeur de Chartreuse.

Ce que ça change pour nous ? Le montant de la participation de chaque foyer sera calculé sur la même base que la taxe d'habitation et il sera indiqué sur la feuille d'impôt. Ce système est généralement retenu par les collectivités car il permet un meilleur recouvrement des recettes.

Bébébus au coeur de vos attentes, au coeur de vos enfants, au coeur de la Chartreuse.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse étend la présence du Bébébus et propose un accueil dans les Entremonts à la Maison Hermesende, locaux mis à disposition par la commune de St Pierre d'Entremont Savoie en accord avec St Pierre d'Entremont Isère.

Halte garderie itinérante, le Bébébus sillonne les routes et accueille les enfants des 17 communes.

A Saint Pierre d'Entremont, depuis le 28 août, l'équipe professionnelle accueille des enfants de 3 mois à 4 ans, tous les vendredis de 9h à 16h.

Dans nos locaux agréés par le Médecin de la Petite Enfance (PMI), les professionnelles aménagent à chaque séance, un espace confortable et sécurisé pour un maximum de 8 enfants (jeux, salle de repos, équipements de puériculture ..).

Pour en savoir plus : appeler Corinne Subtil, Directrice du Bébébus, au 06 85 93 04 53 ou consulter le rubrique Jeunesse de notre site.

PROJETS ET AMENAGEMENTS

COEUR DE VILLAGE, TRAVERSONS ENSEMBLE !

L'étude du schéma directeur d'aménagement touche à sa fin. Après un semestre de réflexion, de concertation et d'analyses, l'équipe de maîtrise d'œuvre aborde la dernière ligne droite de sa mission. Les élus ont maintenant défini le scénario préférentiel d'aménagement, scénario qui s'est nettement détaché des autres lors de la concertation car il répond aux priorités identifiées. Ils ont figé les éléments invariants, c'est à dire les constantes faisant consensus : les cheminements piétons, la halle, les gradines, les écluses, les passerelles.... Ils ont identifié les marges de manoeuvre, c'est-à-dire les points pour lesquels il existe encore des variations possibles : la composition définitive des espaces publics, le type de halle ainsi que les matériaux privilégiés. Ils ont pointé les inconnus, éléments qui nécessiteront de prolonger la réflexion, notamment le devenir de l'ancienne école et les bâtiments qui pourraient remplacer la maison blanche (ancienne station essence) après sa démolition. Le prochain rendez-vous aura lieu le vendredi 11 décembre à 19h à la salle Notre-Dame sous la forme d'une réunion publique de présentation de la démarche et des résultats de l'étude. A la suite de cette présentation, les participants seront invités à visiter l'exposition préparée dans les locaux de la Maison hermesende, autour du buffet préparé par l'association "les plateaux des fermes de Chartreuse".

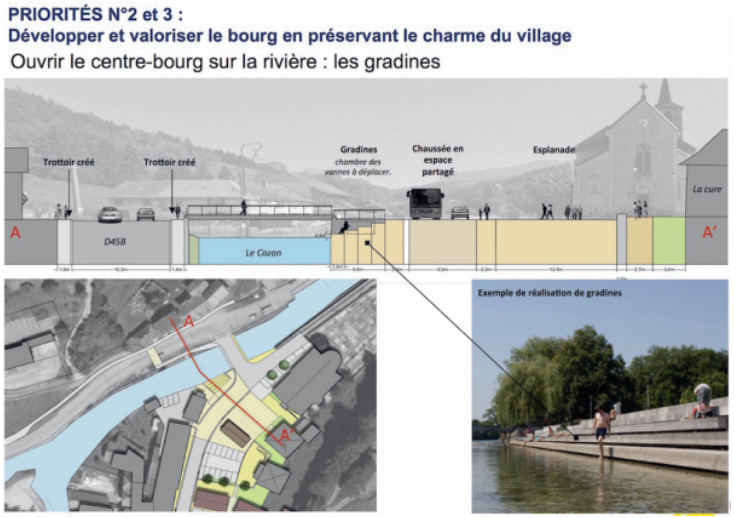

Les travaux de voirie en 2015, à chaque année son lot de travaux

Le montant total des travaux de voirie est de 43 774 € HT cette année.
Le programme de travaux 2015 a été confiée à l'Entreprise BRON pour un montant de 33 289 € HT :
- des réfections de chaussée sur la route de Plan Champ (200 ml), au lotissement le Cozon (75 ml) et sur la route du Vieux Bandet (23 ml et un enrochement à sec).
- la viabilisation de la moitié supérieure du chemin rural menant au lieu-dit Chez Droguet (2 bandes d'enrobé sur 65 ml).

Pour mémoire, les années précédentes, nous avions procédé au revêtement en bi-couche du chemin des Courriers et du chemin de St Même d'en haut vers St Même d'en bas afin de viabiliser l'accès à des résidences principales desservies uniquement par un chemin rural. Pour information, le déneigement de ces chemins n'est pas assuré par la commune.

voie communale de Plan Champ

A ces travaux programmés s'est ajoutée une opération imprévue due aux fortes pluies du printemps qui ont provoqué un éboulement du chemin de St Même à Côté Châtain. Après expertise par le RTM (service de l'Etat, expert des risque en montagne), nous avons retenu l'entreprise ONF pour un montant de travaux de 10485 € HT.

chemun rural de St Même à côte châtain

Les travaux au cimetière

Cette année, le cimetière a bénéficié de travaux d'amélioration : réfection des murs, création d'un ossuaire et construction d'un jardin du souvenir. Au printemps 2015, l'entreprise Charquet maçonnerie a réalisé la réfection des murs et a démoli le mur du columbarium, ouvrant cet espace sur le cimetière. A l'automne, l'ossuaire a été installé par la marbrerie Galiffet et l'entreprise de pompes funèbres Péna a procédé au transfert vers l'ossuaire nouvellement créé, du contenu des tombes aux concessions non renouvelées. Et pour finir, un « jardin du souvenir » sera installé par l'entreprise Granimond début 2016. Le montant total des travaux sera de 22 712 € HT, financé à 50% par le fond départemental pour l'équipement des communes du conseil départemental de la Savoie.

Citoyenneté et environnement

Le projet de territoire : Construire ensemble l'avenir

L'objectif est de réaliser un diagnostic territorial partagé. C'est co-construire un projet de territoire innovant, ambitieux, cohérent, concerté avec les élus, les agents territoriaux, les habitants, les partenaires institutionnels, les associations et les professionnels. C'est également élaborer un plan d'actions de mise en place du projet, opérationnel et progressif en établissant des phases d'actions budgétisées. Ce projet de territoire doit être finalisé pour la fin de l'année 2016 pour servir de support à l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) obligatoire pour la réalisation de notre PLUI (Plan local d'urbanisme Intercommunal).

L'objectif final est bien d'améliorer la lisibilité de l'action publique, les services aux habitants et d'optimiser les dépenses publiques. Nous sommes aujourd'hui dans la 1ère phase : le diagnostic (de septembre 2015 à février 2016). Durant cette période les bureaux d'études ARGOS développement local, Cap Hornier et l'Asea mandatés pour cette mission, vont synthétiser les différents documents existants, inclure des éléments actualisés ainsi que conduire des entretiens individuels ou collectifs avec les partenaires, les élus et aussi les habitants sous forme de café-débat. Participez pour donner des idées et être entendu !

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Semaine européenne de réduction des déchets : « C'est décidé, je réduis mes déchets ! »

Organisée à l'échelle européenne, c'est la 1ere année que cet évènement s'est déroulé sur le territoire de Chartreuse. Orchestré par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, le Parc naturel régional, l'Aadec, l'Alternateur et l'Atelier Nomade, c'est une semaine entière qui a été consacrée à cette thématique du 21 au 29 novembre. Le concept de la Semaine est basé sur la réduction des déchets c'est-à-dire avant que ces derniers ne soient produits, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! De nombreuses animations et ateliers proposés sur plusieurs communes ont permis de sensibiliser à cette question cruciale qu'est la réduction des déchets. En effet nous devons y apporter des réponses rapidement afin d'enrayer ce fléau de pollution démesuré. L'Homme a tout de même réussi à créer en quelques dizaines d'années ce qui est appelé le 7ème continent, c'est-à-dire un amas de déchets plastiques de près de 3,5 millions de m2 qui dérive dans les eaux océaniques… Récupérer, recycler, réparer, échanger, troquer…c'est tout cela qui a été possible de faire grâce à la participation d'associations du territoire portées sur ces thèmes comme l'Alternateur nouvellement installé aux Echelles ou Nathalie Aretz et son association l'Atelier nomade, artiste-recycleuse dans l'âme. Au programme il y avait : une démonstration de broyage, une Discosoupe, un apéro-répare, un film, des cafés compost, etc. Bref, pour toutes les envies et tous les âges. A l'année prochaine pour la 2ème édition pour encore de réduire nos déchets !

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

ENERGIE - Les chiffres du mois

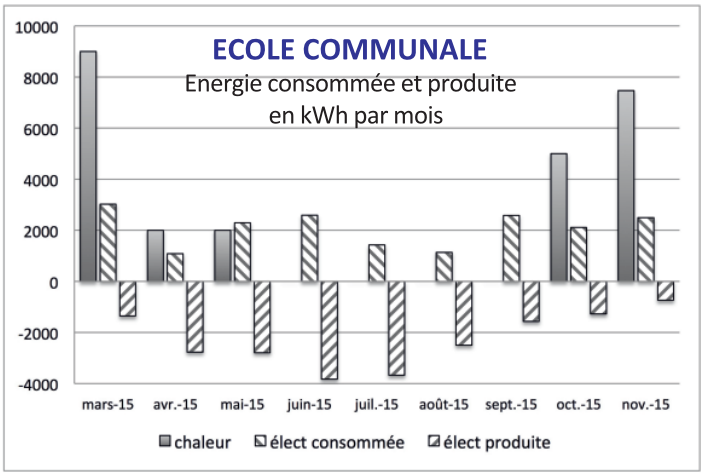

JOYEUSES FÊTES

ETAT CIVIL Paule REY née PITAUD est décédée le 22 septembre 2015

AGENDA **Conseil Municipal** : 18 déc **Voeux des maires :** Samedi 16 janvier à 19h au restaurant scolaire

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - **Accueil téléphonique** du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h
Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62
Web : http://www.saintpierredentremont.org/savoie/ - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org